



Fille majeur quittant le domicile de sa mère

Par boudechoux88

Bonjour

Situation

la fille de mon mari a 20 ans. Elle vivait chez sa mère, jusqu'à aujourd'hui. Elle lui a annoncé qu'elle quittait le domicile pour vivre chez son copain. Elle a appelé son père pour qu'il lui verse la pension alimentaire directement et pas à sa mère (pension versé par décision d'un juge). Sachant qu'elle sèche les cours du lycée.

Que devons nous faire ? Devons nous lui versé la pension ?

Devons nous repasser devant le JAF ? Et pouvons nous suspendre la pension pour non suivie scolaire ?

Merci de nous apporter une réponse